

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00953

Numéro SIREN : 532 021 722

Nom ou dénomination : A.D.N Action Documentaire Numérique

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2019 sous le numéro de dépôt 7316

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

SELARL DUCELLIER AVOCATS
6 rue Colbert
80000 Amiens

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A.D.N Action Documentaire
Numérique

Numéro RCS : 532 021 722
Numéro Gestion : 2011B00953

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 46 rue Delecourt
59130 Lambersart

1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 28/09/2018

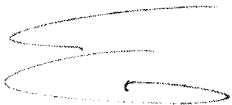
1 - Décision : Changement de président

2 - Décision : Changement de directeur général

Ce dépôt reçu au greffe le 27/03/2019 a été enregistré par le greffier soussigné le 19/04/2019 sous le numéro 2019R007316 (2019 14821).

Délivré à Lille Métropole le 19 avril 2019

Le Greffier,



19 AVR. 2019 - 2019R007316

A.D.N Action Documentaire Numérique
Société par actions simplifiée
au capital de 141 192 euros
Siège social : 46 rue Delecourt , 59130 LAMBERSART
532 021 722 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 28 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 28 septembre,
A 18 h,

Les associés de la société A.D.N Action Documentaire Numérique se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social sis 46 rue Delecourt à LAMBERSART (59), sur convocation faite par le Président, adressée à chaque associé conformément aux statuts.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre THERON, en sa qualité de Président de la Société.

La société ALDICA FINANCES représentée par Monsieur Jean-Charles THERON est désignée comme Secrétaire.

La société Cabinet FORTIN, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3816 actions sur les 3816 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mars 2018,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,



- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Autorisation de conclure une convention de prestations de services,
- Autorisation de conclure une convention de trésorerie,
- Autorisation de procéder à une augmentation de capital, conformément à l'article L.225-129-6 §2 du code de commerce, effectuée dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du personnel de la Société et des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225.180 du Code de Commerce.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le reste omis jusqu'à la4^{ème} résolution

QUATRIEME RÉSOLUTION (ORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre THERON de son mandat de Président à compter du 1^{er} octobre 2018, nomme à compter de ce même jour, en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

La Société **ALDICA FINANCES**, société par actions simplifiée au capital de 2 092 740 euros dont le siège est à LAMBERSART (59130), 5 bis avenue Pottier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 793 619 347 ~~représentée par Monsieur Jean-Charles THERON, Président de la Société.~~

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



Monsieur Jean-Charles THERON, au nom de la Société ALDICA FINANCES qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME RÉSOLUTION (ORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Charles THERON de son mandat de Directeur Général à compter du 1^{er} octobre 2018 nommé à compter de cette même date, en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée :

Monsieur Jean-Pierre THERON
Né à LUNERAY (76) le 24 novembre 1942
De nationalité française,
Demeurant 46 rue Delecourt, 59130 LAMBERSART .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Jean-Pierre THERON, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Le reste omis jusqu'à la ... 9^{ème} résolution

NEUVIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Pierre THERON

La secrétaire
La société ALDICA FINANCES
Repr. par M. Jean-Charles THERON

*Don pour acceptation de
Directeur Général*

*Don pour acceptation de
de Président.*

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

SELARL DUCELLIER AVOCATS
6 rue Colbert
80000 Amiens

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A.D.N Action Documentaire
Numérique

Numéro RCS : 532 021 722
Numéro Gestion : 2011B00953

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

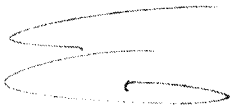
Adresse : 46 rue Delecourt
59130 Lambersart

- 1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal
Date de l'acte : 28/09/2018
1 - Décision : Changement de président
2 - Décision : Changement de directeur général

Ce dépôt reçu au greffe le 27/03/2019 a été enregistré par le greffier soussigné le 19/04/2019 sous le numéro 2019R007316 (2019 14821).

Délivré à Lille Métropole le 19 avril 2019

Le Greffier,



19 AVR. 2019 - 2019R007316

A.D.N Action Documentaire Numérique
Société par actions simplifiée
au capital de 141 192 euros
Siège social : 46 rue Delecourt , 59130 LAMBERSART
532 021 722 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 28 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 28 septembre,
A 18 h,

Les associés de la société A.D.N Action Documentaire Numérique se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social sis 46 rue Delecourt à LAMBERSART (59), sur convocation faite par le Président, adressée à chaque associé conformément aux statuts.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre THERON, en sa qualité de Président de la Société.

La société ALDICA FINANCES représentée par Monsieur Jean-Charles THERON est désignée comme Secrétaire.

La société Cabinet FORTIN, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3816 actions sur les 3816 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mars 2018,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,



- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Autorisation de conclure une convention de prestations de services,
- Autorisation de conclure une convention de trésorerie,
- Autorisation de procéder à une augmentation de capital, conformément à l'article L.225-129-6 §2 du code de commerce, effectuée dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du personnel de la Société et des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225.180 du Code de Commerce.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le reste omis jusqu'à la4^{ème} résolution

QUATRIEME RÉSOLUTION (ORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre THERON de son mandat de Président à compter du 1^{er} octobre 2018, nomme à compter de ce même jour, en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

La Société **ALDICA FINANCES**, société par actions simplifiée au capital de 2 092 740 euros dont le siège est à LAMBERSART (59130), 5 bis avenue Pottier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 793 619 347 ~~représentée par Monsieur Jean-Charles THERON, Président de la Société.~~

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



Monsieur Jean-Charles THERON, au nom de la Société ALDICA FINANCES qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME RÉSOLUTION (ORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Charles THERON de son mandat de Directeur Général à compter du 1^{er} octobre 2018 nomme à compter de cette même date, en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée :

Monsieur Jean-Pierre THERON
Né à LUNERAY (76) le 24 novembre 1942
De nationalité française,
Demeurant 46 rue Delecourt, 59130 LAMBERSART .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Jean-Pierre THERON, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Le reste omis jusqu'à la ... 9^{ème} résolution

NEUVIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Pierre THERON

La secrétaire
La société ALDICA FINANCES
Repr. par M. Jean-Charles THERON

*Don pour acceptation de
Directeur Général*

*Don pour acceptation de
de Président.*

